

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-greffier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 mars 2023, adopté le « Règlement numéro 352-2023 modifiant le règlement 333-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 20 MARS 2023**



Marcel Moreau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Chantal Tremblay....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de Grand-Métis....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8 h 00 heures et 12 h 00 heures le 21 jour de mars.....2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 21 JOUR DU MOIS DE mars 2023



Greffier (ière)-trésorier(ière)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES MAIRES DE LA  
MRC DE LA MITIS DU 8 MARS 2023**

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue à la salle du Conseil située au 1534, boul. Jacques-Cartier Mont-Joli, le mercredi 8 mars 2023 à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mathieu Michaud (Les Hauteurs)	Mme Nancy Banville (Price)
Mme Jennifer Laflamme (Padoue)	Mme Micheline Barriault (Sainte-Luce)
Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	M. Simon Yvan Caron (La Rédemption)
M. Marc-André Larrivée (Grand-Métis)	Mme Jenny Fortier Fortin (Sainte-Flavie)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Jimmy Valcourt (Sainte-Angèle-de-Méridi)	M. Maxime Richard-Dubé (Saint-Octave-de-Métis)
M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)	M. Michel Verrault (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Jean-Pierre Pelletier (Métis-sur-Mer)	M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)
M. Pascal Rioux (Saint-Donat)	M. Martin Soucy (Mont-Joli)

**EST ABSENT :**

M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général, M. Martin Normand, directeur général adjoint et M. François Therriault, aménagiste.

**RÉSOLUTION C.M. 23-03-039**

**Adoption du règlement RÉG352-2023 sur les avis publics**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;

**CONSIDÉRANT QUE** cette possibilité est expressément prévue à l'article 433.1 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de La Mitis désire se prévaloir des dispositions de la Loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance du 8 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet et la portée de ce règlement ont été mentionnés aux membres du conseil présents.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par Mme Jenny Fortier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 352-2023 modifiant le règlement 333-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Mitis.

Donné à Mont-Joli, ce 9 mars 2023



M. Bruno Paradis  
Préfet



M. Marcel Moreau  
Directeur général

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.